



Fiche pratique : Informations pratiques à connaître et à respecter pour le dépôt de projet de recherche

Ce document de présentation est destiné à fournir aux enseignants-chercheurs, chercheurs, et personnels de soutien à la recherche de l'Université Catholique de Lille un guide concis et essentiel pour le dépôt de projets de recherche.

L'Entité Porteuse de Projet de Recherche à renseigner obligatoirement lors de dépôt d'un projet :

Institut Catholique de Lille (ICL), Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Votre représentant légal :

Recteur : Monsieur Patrick SCAUFLAIRE

Veuillez noter que seul le Recteur a le pouvoir de signature pour les engagements officiels. Les Doyens, Directeurs d'unité et Secrétaires généraux ne disposent pas de ce mandat.

Adresse officielle de l'Institut :

60 Boulevard Vauban, 59016 Lille CEDEX, France

PIC – Participant Identification Code (à renseigner lors de dépôt de projets européens) :

949264020

N° SIRET :

775 624 240 00013

Points de vigilance :

■ Validation du Projet et Conformité Financière :

Il est impératif que chaque porteur de projet valide son projet auprès de sa hiérarchie en amont du dépôt. Cette étape est cruciale pour s'assurer de l'alignement du projet avec les orientations stratégiques et les capacités de l'Institut.

■ Consultation du Hub Financement :

Le hub financement doit être systématiquement sollicité avant le dépôt du projet pour vérifier la conformité de la demande avec les exigences légales et comptables. Ce processus est mis en place pour garantir le respect des normes comptables et faciliter la gestion financière des projets.

■ Statut Légal de l'ICL :

Il est important de bien comprendre le statut légal de l'ICL, car certains organismes de financement peuvent avoir une interprétation différente ou une dénomination spécifique de ce statut, ce qui pourrait engendrer des problèmes et affecter votre projet. Pour assurer une bonne préparation de votre dépôt de projet, nous vous encourageons vivement à contacter nos services d'accompagnement afin d'obtenir des conseils adaptés.

■ Montage budgétaire :

Il est essentiel de bien comprendre les politiques de l'ICL concernant les types de dépenses que nous pouvons prendre en charge. Différents financeurs peuvent avoir des règles spécifiques sur les coûts éligibles. Pour éviter tout malentendu et s'assurer que votre budget est conforme aux exigences de financement, nous vous recommandons de contacter nos services d'accompagnement.

Contactez-Nous !

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter les équipes d'accompagnement via le formulaire d'accompagnement disponible ici : <https://recherche.univ-catholille.fr/aap-externes/>

ou bien via les adresses email suivantes :

recherche@univ-catholille.fr

Hubfinancement@univ-catholille.fr

Pour garantir un soutien optimal, merci de contacter nos services d'accompagnement au moins 10 jours ouvrés avant la date de dépôt de votre projet.

Nous sommes là pour vous guider à chaque étape du processus et pour nous assurer que vous avez toutes les informations nécessaires pour un dépôt de projet réussi. Merci de suivre ces recommandations pour nous aider à mieux vous accompagner.